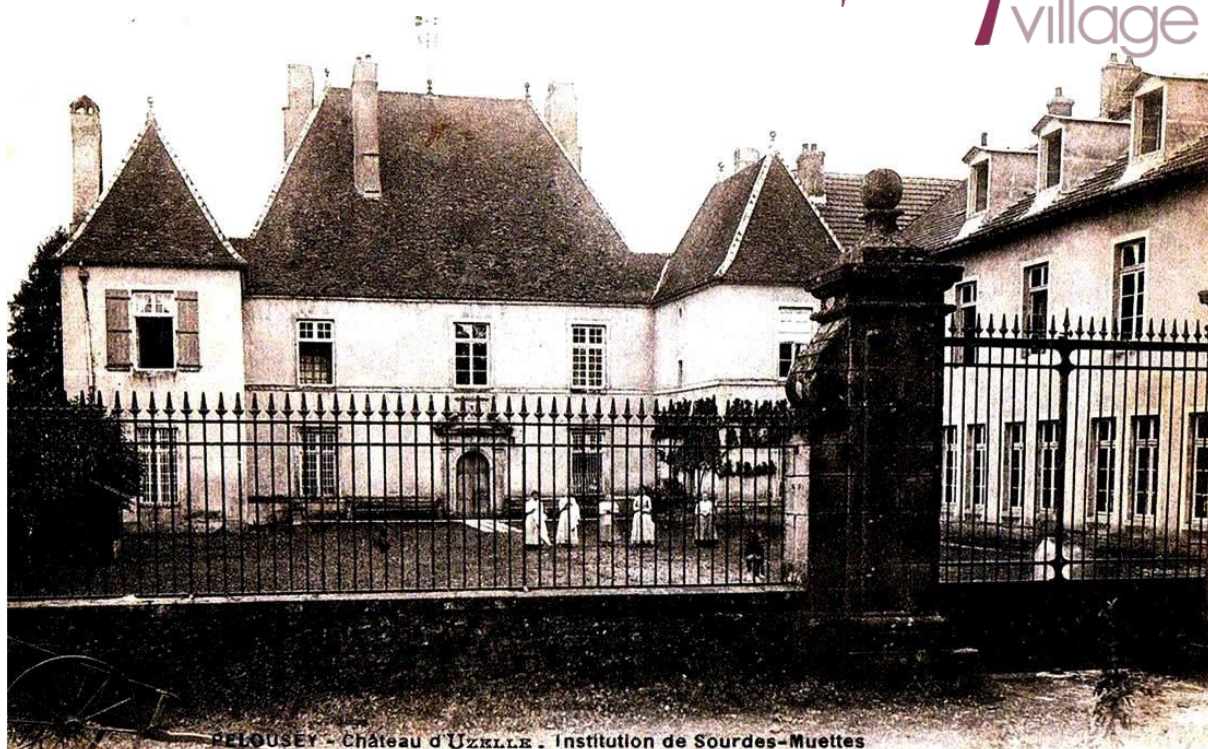
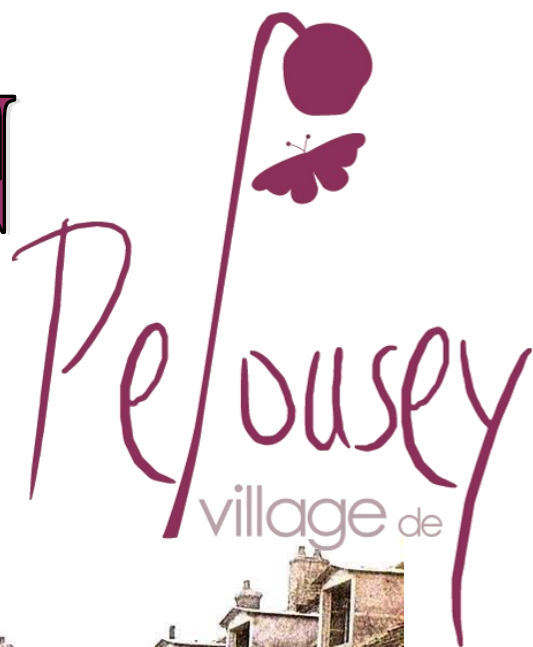


# TRAIT D'UNION

## Informations municipales



PELOUSEY - Château d'UZELLE - Institution de Sourdes-Muettes




**Mai 2017**



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO DU MAIRE</b>	p.3	<b>LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS</b>	
<b>POINT INFO</b>	p.4 à 9	- Cartes d'électeur	p.33
<b>BUDGETS 2017</b>	p.10 à 14	- Les jeunes citoyens	p.34
<b>INFORMATIONS COMMUNALES</b>		- Inauguration de la marie	p.35-36-37
- Ramassage des encombrants	p.15	- La course "Le Valentin "	p.38-39
- Emplois saisonniers	p.15	- A.G. des Anciens Combattants	p.40.41
- Elections législatives	p.16	- Cérémonie du 8 mai	p.42.43
- Urbanisme	p.17	<b>LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	
- Taxes d'urbanisme	p.18 - 19	- Parents d'élèves	p.44
- CCAS	p.20	- Théâtre des Pouloizeaux	p.45
- Francas	p.20	- Loisirs Évasion	p.46-47
<b>NOTRE ÉCOLE</b>		- La chasse	p.48
- Le permis piéton	p.21	- Les Vignottes	p.48
- L'arboretum	p.22-23	<b>ÉTAT CIVIL</b>	p.49
- Permis cycliste	p.24	<b>LOCATION ET PRÊT</b>	p.49
- E.N.I.L	p.25	<b>HALTE AUX INCIVILITÉS</b>	p.50
<b>DIVERS</b>		<b>PROCHAINS ÉVÉNEMENTS</b>	p.51
- Ginko	p.26	<b>DIFFÉRENTS HORAIRES ET INFOS</b>	
- Collecte des déchets	p.27	-Bibliothèque	p.52
- Recensement	p.27	- les engins à moteur	p.52
- Récupération de vélos	p.28	- les déchetteries	p.52
- Le grand Besançon recrute	p.29	- Mairie	4 <sup>ème</sup> de couverture
- Gendarmerie	p.30 - 31	- Santé à Pelousey	4 <sup>ème</sup> de couverture
- Stop Pub	p.31	- Assistantes maternelles	4 <sup>ème</sup> de couverture
- Solidarité bouchons	p.31	- Est Républicain	4 <sup>ème</sup> de couverture
- Déclaration d'impôt	p.32		





Pelousey  
village de



## ÉDITO DU MAIRE

*Les mois de printemps sont toujours très riches en événements, qu'il s'agisse de manifestations portées par nos associations ou par le comité consultatif festivités, toutes rencontrent un très large succès et cela grâce à vous tous. Que les nombreux bénévoles impliqués en soient chaleureusement remerciés.*

*Vous trouverez forcément réponse à vos attentes et envies de culture, de spectacle, de partage et cela que vous soyez grands ou petits : Pelousey en Folie, Faites de la Musique, vide grenier, fête de l'école, rassemblement de dentelières, course à pied...*

*Au-delà du programme culturel et récréatif annoncé, ce printemps rime aussi avec élection. Notre mairie pavoise-ra, comme il est de coutume, pour saluer l'investiture de notre nouveau président, M. Emmanuel MACRON.*

*A cette occasion, je voudrais saluer le travail des assesseurs, tous conseillers(ères) municipaux(ales) qui ont œuvré avec sérieux dans la bonne humeur.*

*Je voudrais aussi dire que nous avons tous apprécié les paroles sympathiques d'encouragement et de remerciement à notre égard, elles ont très largement compensé les quelques heurts subis... Nous vous retrouverons donc en juin, nous l'espérons au moins aussi nombreux, pour les élections législatives.*

*Le printemps est aussi pour nous toujours marqué par le vote des budgets et les arbitrages qui en découlent. Dans le respect de nos engagements et la volonté d'inscrire nos différents projets dans une démarche financière volontairement prudente mais qui pour autant permet des projets ambitieux, nous avons une nouvelle fois décidé de ne pas recourir à l'augmentation d'aucun impôt ou tarif cette année.*

*Les données statistiques générales nous permettent de vérifier la bonne gestion de la commune : un taux d'endettement dans la moyenne des communes de même strate, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des investissements portés sur les fonds propres. Les fonds de roulement sont au-dessus de la moyenne des communes de même strate pour information.*

*Mais la conséquence de la baisse progressive de la Dotation Globale Forfaitaire est importante : de 176 000€ en 2009 à 127 000€ en 2017.*

*Notre analyse sera complétée et approfondie en 2017 par un cabinet extérieur qui nous accompagnera sur les évolutions majeures que sont les transferts de compétence au profit du Grand Besançon en conséquence des lois MAPTAM et NOTRe : zones d'activités et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) début 2017, compétence eaux (pluviales et potable) et assainissement possible en 2018, en même temps que la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et risques d'inondation).*

*Le cabinet devra également nous aider à arbitrer la priorisation des investissements pour la fin de ce mandat. Le conseil municipal sait que les attentes sont fortes sur l'état des voiries des routes communales, reliant Pelousey aux autres villages par exemple, car elles se sont fortement dégradées cette année suite à un hiver rigoureux.*

*Les budgets sont détaillés page 9 de ce Trait d'Union par Daniel VARCHON, adjoint aux finances, qui vous apporte ainsi les éclairages nécessaires.*

*Enfin, le printemps pour un maire, c'est aussi malheureusement la saison propice pour le retour de certaines incivilités et comportements non respectueux (horaires de tonte non respectés, feux de branchages allumés au sein du village, poubelles non rentrées, chien non tenu en laisse...).*

*N'hésitez pas à me faire mentir et faisons nôtre cette maxime:*

*« Le respect est à toute relation humaine ce que les fondations sont à toute construction, il est essentiel et nous permet de tisser des relations saines et durables ».*

*Bien sincèrement*

*Catherine Barthelet*

# POINT INFO DU MAIRE

## CHANGEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL

Sylvie Nallet, élue en 2014, a annoncé récemment sa démission pour des motifs personnels. Ainsi, nous avons accueilli Martine Mourey qui s'est très rapidement intégrée dans les travaux du conseil municipal. Elle s'implique d'ores et déjà à la mise à jour et à l'évolution du site internet.



En votre nom à tous, je remercie Sylvie pour son engagement, lui souhaite bonne continuation dans ses projets personnels et professionnels, et accueille avec plaisir Martine.

## POURQUOI SUPPRIMER LES MARCHES-ARRIÈRE DES CAMIONS DE COLLECTE DE DÉCHETS ?

En partenariat avec la commune, le Grand Besançon, a entamé une démarche visant à améliorer la sécurité des collectes des déchets ménagers, en application des recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

En effet, certaines habitudes de collecte en place depuis des années sont responsables de nombreux accidents au niveau national. Il s'agit principalement des marches arrière réalisées par le véhicule de collecte pour desservir les voies en impasse.

Si cette pratique permet une collecte au plus proche des habitations, celle-ci se fait au détriment de la sécurité du personnel de collecte et des riverains. La visibilité depuis la cabine est insuffisante pour écarter tous les dangers potentiels (traversée d'un enfant, présence d'un obstacle, proximité d'un mur, chute d'un agent de collecte derrière le camion ...) sans compter que les intempéries et les collectes de nuit réduisent encore la visibilité.

Devant de tels risques, le recours à la marche arrière est donc proscrit par la réglementation et il est de notre devoir commun de prendre les dispositions qui permettront de rétablir la sécurité de chacun.

Nous travaillons donc à trouver des solutions pour chacune des rues qui sont concernées et nous prendrons contact prochainement avec les riverains pour leur exposer les solutions envisageables.

Nous porterons ensuite les travaux lorsqu'ils seront nécessaires, en essayant, bien entendu, de toujours privilégier la solution la plus efficace et la moins coûteuse.



## **OU EN SOMMES-NOUS AVEC LA MONTÉE EN DÉBIT POUR UNE MEILLEURE CONNEXION INTERNET ?**



Comme déjà évoqué, la commune de Pelousey fait partie d'une zone dite "AMII", c'est à dire qu'elle ne peut pas lancer seule son projet de déploiement de la fibre. C'est l'opérateur qui s'est engagé à fibrer tout le Grand Besançon d'ici 2020 qui doit le faire : Orange.

Vous le savez, nous multiplions les contacts pour demander une accélération du processus car nous constatons sur le terrain le retard déjà pris.

Orange n'est pour autant pas en mesure actuellement de nous présenter un calendrier précis d'interventions. Il faut préciser qu'Orange doit faire face à une nouvelle concurrence.

Le Grand Besançon rencontre régulièrement les services d'Orange pour exposer la réalité des zones grises sur notre territoire mais, encore une fois, malgré toute l'insistance des élus et services du Grand Besançon, peu de projets aboutissent en dehors du déploiement plutôt lent de la fibre dans les zones les plus denses ou concentrant des activités économiques.

Une conférence des maires du Grand Besançon, initialement prévue en février reportée finalement en avril, entre le directeur territorial d'Orange et les 70 maires de l'EPCI a eu enfin lieu. Je lui ai remis à cette occasion une copie des témoignages et demandes d'intervention de nos administrés que j'avais compilés jusque-là, particuliers et entreprises, et ai exprimé la situation très compliquée que vivent certains administrés et PME du village.

Orange s'est engagé en réponse à installer à Pelousey les armoires "point de livraison de la fibre" au plus tard en 2020, et à lancer ensuite, dans la foulée, le déploiement de la fibre dans tout le village.

Je peux vous assurer que j'exerce et continuerai à exercer le lobbying nécessaire auprès d'Orange pour faire valoir notre besoin absolu de montée en débit dans les meilleurs délais sur notre commune.

Par ailleurs, vous l'avez constaté, Orange a déposé la cabine téléphonique qui était installée proche de la mairie. Son utilisation était très rare, la consommation moyenne était effectivement équivalente à moins d'une seconde par jour...

## **QUEL EST LE RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL « SERRE AU POTIER » ET DE L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE DU SÉMINAIRE ?**

La procédure a été respectée et un commissaire enquêteur est intervenu. Aucune réserve n'a été formulée par rapport à cette procédure de désaffectation d'une partie du chemin rural n° 302 (9) dit de « serre au potier » et de l'extrémité de la rue du Séminaire.

Le conseil municipal a donc décidé du déclassement de ces voies et va pouvoir engager la procédure de vente qui motivait l'opération au profit du riverain.

## **DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU MUR DU CIMETIÈRE SONT-ILS PRÉVUS CETTE ANNÉE ?**

Nous avons, l'an passé, fait réhabiliter la partie arrière du mur qui s'était effondrée après l'hiver dans le verger. A nouveau, le temps et la météo ont fait leur œuvre, et c'est une partie du mur côté rue du Séminaire qui s'est écroulée, sans toutefois endommager des tombes, fort heureusement.

Les travaux de reprise à l'identique, en pierre sèche, ont bien été prévus au budget de cette année et débuteront fin mai.

## **DES TRAVAUX SONT-ILS PRÉVUS SUR LES DIFFÉRENTES ROUTES DU VILLAGE ?**

Depuis le vote du budget communal, nous avons pu commencer à mettre en œuvre une première tranche de nos projets :

- Pendant 4 jours, l'entreprise Bonnefoy a procédé à la remise en état de nombreuses routes secondaires. La technique du "blowpacher" permet un travail de qualité qui a déjà fait ses preuves. Ainsi la route de Champagny, la rue des Vignes, la route des Auxons et quelques zones plus dispersées ont été rendues plus carrossables.

- A partir du 14 mai, une portion très endommagée de la Voie Romaine (285m) va être complètement rénovée par l'entreprise Eurovia.

- Avant fin mai, c'est l'entreprise Bonnefoy qui interviendra pour une reprise totale d'environ 250m au Chêne Bénit. Ces travaux ont été retardés par l'obligation de réaliser des analyses spécifiques concernant la recherche d'amiante et d'hydrocarbures susceptibles de polluer la couche enlevée.

- Nous espérons également réaliser la rénovation de la descente vers Barband au début de l'été.

Ces travaux conduiront à une amélioration partielle, mais importante tout de même, de notre réseau routier communal.

Pour plus de sécurité nous avons déjà réalisé l'entretien des marquages au sol.

## **POURQUOI LES ÉCLUSES N'ONT PAS ÉTÉ REMISES GRANDE RUE ?**

Ce sont d'abord des travaux successifs sur cette rue qui nous ont conduits à les ôter. Avant de les remettre en place, des échanges avec quelques habitants, des riverains nous ont conduits à ne pas nous précipiter et à solliciter à nouveau les services voiries du département.

Ensemble, nous avons évalué le pour et contre, et notamment la problématique de laisser le même sens de priorité aux automobilistes sortant du village.

Les services nous conseillent d'essayer d'invertir le sens de priorité de la chicane du centre afin de créer l'effet de ralentissement. Ginko avait jusque-là refusé cette solution, craignant que les bus ne soient stoppés en montée entre deux écluses. Ils acceptent finalement de réaliser prochainement un essai en situation pour vérifier la faisabilité.

En fonction du résultat, nous remettrons en place les écluses en prenant soin d'installer des panneaux pour le rappeler aux automobilistes.

Afin de pouvoir utiliser l'effet prévention d'un radar pédagogique dans toutes les rues du village, le conseil a validé l'achat d'un radar mobile qui nous permettra de rappeler la vitesse autorisée. Nous espérons, comme c'est le cas notamment pour la route de Gray, que cela incitera à ralentir et apaiser les tensions entre administrés.

## **ET LE PROJET DE LA RUE DU TERNE ?**

Un cabinet a été nommé et réalise un diagnostic complet de la rue : relevé topographique... Afin de compléter ces éléments, une inspection caméra réalisée dans les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales a été également faite. Le cabinet JDBE sera donc bientôt à même de présenter 2 ou 3 esquisses au groupe de travail. Nous vous proposerons également de partager ce diagnostic lors d'une réunion publique.



## **POURQUOI LE TERRAIN PROCHE DE LA SALLE ST MARTIN N'EST PAS ENTRETENU?**

Ce terrain n'est pas propriété de la commune actuellement. Une succession complexe concernant de nombreux héritiers potentiels n'a pas permis à la commune de l'acquérir par voie amiable.

Aussi, nous avons souhaité lancer une procédure d'expropriation avec l'appui et le conseil des services du département et de la préfecture.

Afin de prouver l'utilité de cette acquisition, le dossier doit comporter une projection des aménagements envisagés par la commune.

Le cabinet BEJ nous a ainsi proposé une esquisse et un budget pour le dossier accessibilité de la salle St Martin : aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, création d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite et d'une place réservée aux marchands ambulants.

La procédure sera longue, le dossier complet est actuellement à l'étude des services de la préfecture. A son terme, nous porterons donc les travaux.

## **LA COMMUNE UTILISE T-ELLE ENCORE DES PRODUITS PHYTO SANITAIRES ?**

Le Comité Consultatif Environnement a étudié cette problématique pour la mise en place du « Zéro Phyto » dès janvier 2017, comme la loi nous l'impose.

Il faut rappeler que nous n'avons déjà recours à ces produits que dans les endroits les plus complexes à traiter comme le cimetière.

Pour cette année, il a été acté de réaliser une deuxième opération de balayage des rues dans l'année pour limiter la prolifération des mauvaises herbes, y compris sur les trottoirs, et de recruter un emploi jeunes complémentaire pour les interventions manuelles et mécaniques l'été.

Certaines adaptations seront aussi facilitantes comme la suppression du massif de rosiers sur la zone de loisirs.

Concernant le cimetière, sera testée la plantation de gazon à pousse lente afin de limiter au strict minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans les allées (ce qui est encore permis). Nous pourrons effectuer cette plantation à l'automne. D'autres villages l'ont testé avec succès.

## **FAUT-IL COUPER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT ?**

Ce débat a été ouvert lors du conseil municipal de mars et étudié au préalable par le comité environnement.

La coupure de l'éclairage public la nuit présente différents avantages :

- en premier lieu de ne pas dépenser inutilement de l'énergie,
- de respecter le rythme de la faune et de la flore,
- de réaliser des économies financières estimées à 40% de la consommation,
- de permettre une meilleure observation des étoiles...

Actuellement, ce sont 30 communes du Grand Besançon qui se sont lancées dans cette coupure sans que cela ne pose de problème avec les habitants. Les plus proches de nous sont : Pouilley-Les-Vignes, Chaucenne, Serre-Les-Sapins et Vaux-les-Prés.

Leurs retours d'expérience montrent que cela ne pose pas de problème vis à vis de la sécurité non plus : aucune augmentation des cambriolages n'a été constatée par exemple.

Les communes relatent même que cela limite les rassemblements nocturnes.

Avant d'arbitrer cette décision importante, il a donc été décidé de faire un bilan des aménagements à opérer. Les élus pourront délibérer en ayant tous les paramètres : horaires de coupure, aménagements à opérer pour informer et alerter l'automobiliste, dispositions particulières à mettre en place autour de la salle St Martin et de la Maison de la Noue etc...

## **LES ACTIVITÉS DES FRANCAS SONT-ELLES SUIVIES PAR LES ÉLUS ?**

Régulièrement, les élus rencontrent le directeur des Francas, M Khalid Rabboua, et sa référente territoriale, Mme Stéphanie Dias, afin de suivre l'activité du périscolaire, de la restauration scolaire et des TAP.

Le bilan d'activités des FRANCAS est présenté en suite de la réunion de comité de pilotage : nous notons toujours une très bonne fréquentation le midi de la restauration scolaire avec parfois des pics à 70 enfants le jeudi. L'accueil du matin connaît toujours un succès modeste mais répond à un besoin : 6 enfants en moyenne le matin. Ainsi, 50 enfants en moyenne sont accueillis le midi, 60 enfants en moyenne fréquentent les TAP les mardis et vendredis pour 35 enfants en moyenne les lundis et jeudis. Seulement 8 enfants en moyenne sont accueillis le mercredi matin entre 11h30 et 12h30.

Si la participation financière communale a effectivement augmenté avec la mise en place des TAP depuis 2014, elle a été compensée en partie par une subvention exceptionnelle de la CAF et une dotation forfaitaire versée par l'État car notre commune est dotée d'un projet éducatif de territoire.

Nous notons par ailleurs une fréquentation en stagnation du centre de loisirs pendant les petites vacances.

Les activités des TAP ont évolué pour mieux s'adapter à la demande des familles. Ainsi, les ateliers cuisine, jardinage, couture connaissent un grand succès aux dépens des ateliers musique qui ont été supprimés, faute d'inscription suffisante. Vous retrouvez toutes ces informations régulièrement dans le Trait d'Union grâce aux reportages de Michel Airoldi.

## **PRÉSENTATION DU PROJET DE RESTAURATION DES RUISSEAUX DE LA LANTERNE ET DE LA NOUE**

Comme nous l'avons déjà évoqué, dans le cadre du contrat de rivière Ognon, le Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux (SICA), accompagné par l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB Saône Doubs), a porté une étude qui a permis d'aboutir à un programme de travaux visant à l'amélioration du fonctionnement des ruisseaux de la Lanterne et de la Noue.

Ce programme de travaux ambitieux concerne les six communes du bassin versant de la Lanterne : Pouilley-les-Vignes, Pelousey, Chauenne, Moncley, Emagny et Chevigney-sur-l'Ognon) et va faire l'objet d'une instruction réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

Afin de présenter ce projet et d'échanger avec les intéressés, les propriétaires riverains, mais aussi la population, ont été conviés à une réunion de présentation qui s'est tenue le 17 mai à Chauenne.

Je vous tiendrai informés des suites données au dossier.

## **QUEL ARCHITECTE A REMPORTÉ LE CONCOURS POUR LE PROJET DE GRAND BESANCON HABITAT DE PELOUSEY « SOUS LE VILLAGE » ?**

Le jury de concours d'architecte s'est réuni pour le projet à Pelousey de Grand Besançon Habitat en mars et le Conseil d'Administration a ensuite entériné le choix du jury mi-avril.

J'ai participé au jury et Daniel Varchon, Benoit Ricloux et Francois Belot ont participé à l'étude technique des offres.

Le projet retenu correspond au choix de tous les élus pelouséens impliqués dans la décision et répond bien à la demande initiale, à savoir un projet qui s'adapte à l'environnement bucolique de ce site particulier.

C'est donc le cabinet ARCHI+TECH de Besançon qui portera le projet.

Cet ensemble sera réparti ainsi :

- 18 logements sociaux répartis en 9 unités de dimension modeste du T2 au T4
- 8 logements intergénérationnels répartis en 4 unités. Dans ces derniers les rez-de-chaussée seront composés d'appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite et les étages réservés aux personnes valides. Un contrat moral permettra une aide ponctuelle entre ces différents locataires.

Sur le schéma ci-dessous vous avez un aperçu de ce projet. Une attention particulière a été portée aux circulations des personnes et des véhicules avec un choix favorisant les modes doux et les accès aux personnes à mobilité réduite. Bien entendu les aspects environnementaux ont été étudiés avec soin.

2017 sera l'année administrative de ce projet qui devrait démarrer en 2018.



# LES BUDGETS 2017

Le budget 2017 a été élaboré dans la continuité de l'année précédente afin de conforter la capacité d'autofinancement de la commune et ainsi dégager des marges de manœuvre pour aborder ses projets d'avenir... La commune n'aura à nouveau pas recours à l'emprunt cette année pour porter ses projets.

Bien qu'ayant une situation financière saine, la commune doit rester vigilante face à la baisse de certaines dotations de l'État et aux services complémentaires qu'elle doit maintenant assurer. Dans ces conditions, nous avons pris l'initiative de nous faire aider par un cabinet extérieur spécialisé pour mieux appréhender ces changements et ceux liés aux transferts de compétence au profit du Grand Besançon induit par la loi NOTRÉ, comme les zones d'activités récemment ou l'assainissement à l'avenir.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons proposé une légère augmentation liée particulièrement à un entretien plus important de nos voiries.

Pour le reste, elles restent stables grâce à la vigilance de tous, employés et élus. Pour les charges à caractère général (318k€ en 2017 contre 296k€ budgétisé en 2016, réalisé 257k€) les augmentations liées au développement de notre village sont compensées par une meilleure optimisation des dépenses, en particulier pour les différentes énergies.

Les dépenses de personnel suivent les évolutions normales de carrières.

Les dépenses d'investissement ont un niveau relativement important (377 k€) sans nécessiter, encore une fois, ni augmentation de la pression fiscale communale, ni recours à l'emprunt.

La rénovation de notre mairie (accès aux personnes à mobilité réduite, conditions de travail et d'hygiène, diminution des consommations d'énergie.....) est maintenant derrière nous et nous sommes assurés de rester dans l'enveloppe prévue au départ..

Cette année 2017 va nous permettre d'améliorer d'autres aspects de notre village. Nous insistons particulièrement sur la rénovation des parties les plus endommagées de nos routes secondaires (Terne, Voie Romaine, Chêne Bénit, Barband), sur le respect des règles d'accessibilité aux bâtiments publics (petits travaux Maison de la Noue) et sur l'entretien de notre patrimoine (cimetière, ruisseaux) tout en continuant à améliorer d'autres aspects de notre vie quotidienne (sécurité avec un nouveau radar pédagogique mobile, maîtrise de l'énergie avec de nouvelles installations d'éclairage public sur le parking de l'école)...etc. Comme d'habitude, nous sommes à la recherche de subventions auprès des organismes habituels (Etat, région, département, Grand Besançon.....) pour diminuer la charge communale.

Cette année, je vous propose une présentation plus compacte de nos dépenses d'investissement, j'espère qu'elle vous permettra de mieux visualiser nos principales actions. Je vous rappelle que le total de la trésorerie de la commune n'est pas la somme des dépenses de fonctionnement et d'investissement, une part importante des dépenses d'investissement est due au transfert vers ce poste d'une partie des crédits de fonctionnement. C'est le fonctionnement normal des finances communales. Ces sommes apparaissent donc deux fois, mais nous pensons que cette façon de présenter notre budget rend plus aisée sa compréhension par des non - spécialistes.

Le budget « Assainissement » est, cette année encore, impacté par les travaux d'entretien des bassins (fonctionnement). Cependant la trésorerie de ce poste est particulièrement saine.

Toutes les données budgétaires, ci-après, sont arrondies à l'euro le plus proche.

**Daniel VARCHON**

Adjoint aux finances

# 1. BUDGET COMMUNAL

## 1.1. Fonctionnement - Dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Charges à caractère général : énergies, périscolaire, entretien des biens communaux, administration, Forêts,....	257 702	318 300
Charges de personnel	197 995	220 061
* Autres Charges gestion courante : CCAS, subventions aux associations, indemnités élus, cotisations organismes....	50 877	53 100
Charges financières : remboursements emprunts (intérêts)	30 487	29 057
Virement à la section d'investissement	246 989	399 958
Autres	16 514	19 460
Disponible	364 542	241 418
<b>TOTAL</b>	<b>1 165 106</b>	<b>1 281 354</b>

## 1.2 Fonctionnement - Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Excédent antérieur reporté	542 163	606 706
Produits des services : vente bois, redevance occupat° domaine public, mise à disposit° personnel pour la station d'épurat°...	29 054	36 610
Impôts et taxes (foncière et habitat), Dotations (CAGB), Droits de place, taxe sur ventes immobilières...	504 405	451 042
Dotations d'Etat, CAF (Contrat enfance jeunesse)...	198 925	168 330
Revenu des immeubles.....	17 527	15 000
Autres	6 896	3 666
<b>TOTAL</b>	<b>1 298 970</b>	<b>1 281 354</b>

## 1.3 Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Solde d'exécution reporté	57 986	18 461
Remboursement emprunts (capital)	80 556	83 425

Total des opérations (voir détail ci-après avec RAR)	629 296	591 729
Opérations d'ordre, amortissement investissement....	78 298	25 880
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>846 136</b>	<b>719 495</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Budgétisé 2017</b>
Excédent année précédente		
Virement de la section de fonctionnement	246 989	399 958
Dotations Fonds divers, FCTVA, Taxe d'aménagement, Taxe Locale d'Equipement, produits de cession.....	201 856	83 147
Excédent de fonctionnement	461 864	148 070
Opérations (subventions)	142 744	74 960
Opérations d'ordres entre section, amortissement	96 031	13 360
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>927 484</b>	<b>719 495</b>

<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2017</b>				
<b>Libellés Opérations</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Observations Dépenses = restes à réaliser 2016 + budget 2017</b>
A	Amélioration espaces extérieurs	65 015		Cimetière (mur est, gazon, planification), zone de loisir (crépi scène extérieure, tables et bancs en bois...), création verger, drain Champ Guiller, ONF
B	Mobilier Intérieur	12 631		Groupe scolaire, salle St Martin, salle des archives ... (si besoin)
C	Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite	249 100	42 469	Fin des travaux Mairie, salle St Martin (en fonction de l'expropriation)
D	Voiries	205 000		Elargissement et rénovation de zones endommagées (Terne, Barband, Voie Romaine, Chêne Bénit)
E	Espaces publics	59 983	32 491	Radar pédagogique solaire, rénovation éclairage public, fin du chemin piétonnier Séminaire, travaux sur ruisseaux, accès lotissement Chanot)
	<b>TOTAL</b>	<b>591 729</b>	<b>74 960</b>	

## 2. BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement a été détaillé par Stéphanie Gharbi en conseil municipal. Des travaux sont à poursuivre, à savoir l'évacuation des boues du dernier bassin, travaux qui ont été reportés pour permettre la pousse des roseaux dans les deux autres bassins déjà curés.

Des actions sont également prévues comme chaque année en direction des contrôles inopinés des rejets industriels, des contrôles de branchement des maisons neuves ou revendues, du remplacement de matériel si nécessaire (pompe par exemple)...

### 2.1 Fonctionnement

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Charges à caractère général	68 096	80 000
Charges de personnel	8 000	8 000
Virement à la section d'investissement	27 176	54 533
Opérations d'ordres entre sections	60 543	62 186
Remboursements d'emprunts	1 897	2809
Autres	14 291	15 630
Disponible	145 960	150 421
<b>TOTAL</b>	<b>325 9630</b>	<b>373 579</b>

RECETTES D'EXPLOITATION		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Excédent antérieur reporté	227 365	227 181
Produits des services	85645	69 000
Dotations et participations (prime qualité épuration)	15 232	12 000
Opérations d'ordres entre sections	65 468	65 398
Autres	7 315	
<b>TOTAL</b>	<b>401 025</b>	<b>373 579</b>

### 2.2 Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Déficit antérieur reporté	88 789	13 977
Remboursement d'emprunts (capital)	11 208	11 621
Total des opérations	12 350	61 042
Opérations d'ordres entre sections	65 468	65 399
Autres	7130	13 660
<b>TOTAL</b>	<b>188 010</b>	<b>165 699</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Réalisé 2016	Budgétisé 2017
Excédent antérieur reporté	103 294	21 019
Virement de la section de fonctionnement	27 177	54 533

Remboursement de TVA (FCTVA)	0	16 301
Opérations d'ordres entre sections	67 674	73 846
<b>TOTAL</b>	<b>198 145</b>	<b>165 699</b>

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Dépenses	Observations
Aménagement station	8 042	Prévision de remise en état
Rue du Terne	53 000	Etude du réseau pour futurs travaux
<b>Total</b>	<b>61 042</b>	

### 3 – BUDGET CCAS 2017

*Le budget CCAS n'est pas concerné par l'investissement. Pour information, l'enveloppe pour les aides accordées évolue peu d'une année à l'autre.*

*Toutes les familles qui le souhaitent sont reçues et accompagnées autant que possible en collaboration avec l'assistante sociale de secteur.*

*Ce budget est voté directement par le CCAS qui remercie la commune pour sa subvention annuelle de 3500€.*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	3 960
Charges du personnel	60
Autres charges d'opération courante	200
Charges exceptionnelles	1 761
<b>Total</b>	<b>5 981</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Excédents antérieurs reportés	2481
Dotations et participations	3500
<b>Total</b>	<b>5 981</b>

### 4– BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX 2017

*Le budget est composé principalement de l'amortissement des travaux et de la perception des loyers qui se passent sans difficulté.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Opérations d'ordres entre sections	710
Excédent 2016	1619
Produits gestion courante (loyers)	7 200
<b>Total</b>	<b>9 529</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	1 608
Opérations d'ordres entre sections	7 921
<b>Total</b>	<b>9 529</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent 2016	14428
Opérations d'ordres entre sections	7921
Caution reçue	1 200
<b>Total</b>	<b>23 549</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Déficit antérieur reporté	
Opérations d'ordres entre sections	710
Caution reversée	1 200
Immobilisations	21 639
<b>Total</b>	<b>23 549</b>



# INFORMATIONS COMMUNALES

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS 13 JUIN 2017

Cette opération gratuite, effectuée par les employés communaux est réservée aux personnes de plus de 65 ans résidentes à Pelousey, ou aux personnes n'ayant pas de moyens de transport ou se trouvant dans l'incapacité de sortir leurs encombrants (électroménager, meubles ....).

Les encombrants doivent être stockés en un seul endroit sans dépasser 1m<sup>3</sup> par foyer.

Réservation indispensable avant le 10 juin 2017 en mairie.

*(Les horaires de passage vous seront ensuite confirmés.)*



**Stéphanie DENISOT**

## EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2017

**La Mairie de Pelousey recrute 4 jeunes**

### Profil souhaité

Jeunes à partir de 18 ans jusqu'à 20 ans, prioritairement domiciliés à PELOUSEY.

### Périodes et capacités

du 10 au 21 juillet 2017

Grand ménage dans les écoles et travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement...).

du 24 juillet au 4 août 2017

Travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement...).

du 7 au 18 août 2017

Travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement...).

du 21 août au 1er septembre 2017

Travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement...).

### Rémunération

- La rémunération de ces agents sera basée sur l'indice de base des adjoints techniques territoriaux de 2ème classe avec un horaire hebdomadaire de 35 heures

### Candidature

Les curriculum vitæ et les lettres de motivation doivent parvenir en mairie avant le 27 mai 2017.



# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

LE BUREAU DE VOTE de la commune de Pelousey se trouve dans les locaux de la Mairie, 19 Grande Rue.

Il sera ouvert de 8h à 18 h.



## RAPPELS :

**La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.**

**La présentation de la carte électorale est fortement recommandée.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces d'identité autorisées (Arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral):

1° Carte nationale d'identité ;

2° Passeport ;

3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;

4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;

5° Carte vitale avec photographie ;

6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;

7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;

8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société Nationale des Chemins de Fer ;

11° Permis de conduire ;

12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;

13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être **présentés en cours de validité ou périmés.**

## VOTE PAR PROCURATION.

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin, vous pouvez vous rendre en gendarmerie, au tribunal d'instance ou au commissariat de police afin d'établir une procuration. L'imprimé de procuration est également téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Il est à compléter et à rapporter auprès de l'une des trois autorités compétentes.

**Un mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration établie en France.**

Lors des dernières élections, la commune a été destinataire de procurations le lundi et mardi suivant le jour de scrutin. Ces procurations n'ont donc pas pu être prises en compte pour l'élection. Si vous devez donner procuration, pensez donc à le faire suffisamment tôt (en tenant compte du délai postal).

# COMITÉ CONSULTATIF URBANISME

Nous nous réunissons chaque mercredi en fin d'après-midi. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour que l'on puisse vous expliquer, en amont de votre projet, les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre secteur, ou que l'on vous apporte (à notre niveau) conseils et explications pour remplir votre document d'urbanisme (déclaration préalable ou autre...). Pour cela, il vous suffit de joindre le secrétariat.

François BELOT et Benoît RICLOUX

## Demandes d'urbanisme accordées depuis novembre 2016

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Déclarant	Nature des travaux
BOUDILLET Christian	Abri de jardin
BOUDET Franck	Rénovation
MOREL Léon	Ravalement de façade
POUZOL Michel	Remplacement d'un sas d'entrée
BARRAULT Claude	Remplacement portail et portillon
DESCHAMPS Benjamin	Rénovation
LEBLANC John	Rénovation garage
WOLF Marielle	Elargissement et remplacement de la porte de garage
LACROIX Frédéric	Abri de jardin
CUSINATO Françoise	Edification d'une clôture
SIMUNIC Gordan	Velux et porte fenêtre
BOLE-RICHARD Gérard	Isolation et réfection de la toiture
ZOBENBULLER Thierry	Ravalement de façade
BINDA Michel	Ravalement de façade

### PERMIS DE CONSTRUIRE

Déclarant	Nature des travaux
DEFORET Xavier	Construction de garage

#### RAPPEL: LA TAILLE DES HAIES ET ARBRES.

Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Si vous plantez les arbustes à 50 cm de votre limite, sachez que votre haie ne devra pas dépasser 2 mètres de hauteur.

L'article 671 du code civil précise qu'il est interdit de planter un arbre à moins de 2 mètres de la limite de propriété, les arbustes à moins de 0,50m.

Selon l'article 673 du Code Civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler.

# Vous construisez dans le Doubs ? Anticipez vos taxes d'urbanisme !

**Taxe d'aménagement (TA)**  
(anciennement TLE)

**Redevance d'archéologie  
préventive (RAP)**



Contrairement aux taxes foncière et d'habitation, la TA et la RAP ne sont pas dues périodiquement, uniquement après l'obtention de votre autorisation d'urbanisme

## I - Taxe d'aménagement (TA)

<b>Quels travaux sont concernés ?</b>	Constructions et aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme → habitation, abri de jardin, véranda, garage, piscine, ...	
<b>Quels taux sont applicables ?</b>	<b>Part communale</b>	Vote du taux (3%) et exonérations pour les abris de jardins
	<b>Part départementale</b>	Vote du taux (entre 1 % et 2,5 %) et des exonérations par délibération
<b>Valeur forfaitaire</b>	705 €/m <sup>2</sup> en 2017 (valeur fixée annuellement par décret à l'échelle nationale)	

Constructions générant de la surface taxable						
<b>Modalités de calcul</b>	$\text{Taxe} = \text{surface taxable (m}^2\text{)} \times \text{valeur forfaitaire (€ / m}^2\text{)} \times (\text{taux communal} + \dots)$	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"><b>Surface taxable</b></td> <td>Espaces clos et couverts &gt; 1,80 m, dont combles, garages, sous-sols, ...</td> </tr> <tr> <td><i>Remarque</i></td> <td>La <i>surface taxable</i> est le plus souvent supérieure à la <i>surface de plancher</i></td> </tr> </table>	<b>Surface taxable</b>	Espaces clos et couverts > 1,80 m, dont combles, garages, sous-sols, ...	<i>Remarque</i>	La <i>surface taxable</i> est le plus souvent supérieure à la <i>surface de plancher</i>
	<b>Surface taxable</b>	Espaces clos et couverts > 1,80 m, dont combles, garages, sous-sols, ...				
	<i>Remarque</i>	La <i>surface taxable</i> est le plus souvent supérieure à la <i>surface de plancher</i>				
	Éléments de construction particuliers					
	<b>Piscines</b> Valeur forfaitaire spécifique = 200 €	Taxe = surface (m <sup>2</sup> ) X valeur forfaitaire X (taux communal + taux départemental)				
<b>Places de parking</b> Valeur forfaitaire spécifique = 2 000 €	Taxe = nb X valeur forfaitaire spécifique X (taux communal + taux départemental)					
<b>Autres</b>	Éoliennes > 12 m, panneaux photovoltaïques au sol, emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs					
Exonérations et abattements (exemples)						
<b>Exonérations systématiques</b>	→ Constructions < 5 m <sup>2</sup> → Logements avec prêt locatif aidé d'intégration					
<b>Exonérations facultatives</b> (uniquement si vote de la commune et/ou du département)	→ Constructions avec prêt à taux zéro renforcé → Abris de jardin soumis à déclaration préalable					
<b>Abattements systématiques</b>	Abattement de 50 % des valeurs forfaitaires sur : → les 100 premiers m <sup>2</sup> des résidences principales → les bâtiments industriels, artisanaux, d'entrepôt					

<b>Que finance-t-elle ?</b>	<b>Part communale</b>	Équipements publics (eau, électricité, assainissement, voirie, ...) rendus nécessaires par l'urbanisation
	<b>Part départementale</b>	→ Gestion et protection des Espaces Naturels Sensibles → Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

## II - Redevance d'archéologie préventive (RAP)

<b>Quels travaux sont concernés ?</b>	Constructions et aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme <b>ET</b> qui affectent le sous-sol, quelle que soit la profondeur (déblais, remblais, fondations)
<b>Quel taux est applicable ?</b>	Taux unique national de <b>0,4 %</b>
<b>Valeur forfaitaire</b>	<b>705 €/m<sup>2</sup></b> en 2017 (valeur fixée annuellement par décret à l'échelle nationale)
<b>Modalités de calcul</b>	$\text{Taxe} = \text{surface taxable (m}^2 \text{ ou nb d'éléments)} \times \text{valeur forfaitaire (€ / m}^2) \times 0,4 \% \text{ (taux unique national)}$
<b>Que finance-t-elle ?</b>	Financement général des fouilles archéologiques

## III - Quand devrez-vous payer ces taxes ?

<b>Modalités de recouvrement</b>	Transmission par voie postale de titres de perception (DDFIP) adressés au bénéficiaire principal de l'autorisation d'urbanisme (et non pas à l'adresse du projet)	
<b>Taxe d'aménagement (TA)</b>	<b>Si &gt; 1 500 €</b>	Deux échéances (50 %) 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation
	<b>Si &lt; 1 500 €</b>	Une seule échéance 12 mois après la délivrance de l'autorisation
<b>Redevance d'archéologie préventive (RAP)</b>	En parallèle de la perception de la taxe d'aménagement, une seule échéance 12 mois après la délivrance de l'autorisation	

## IV - Exemple de calcul

<b>Construction = Habitation 120 m<sup>2</sup> + Garage 40 m<sup>2</sup> + Abri de jardin 10 m<sup>2</sup></b>		<b>Piscine 30 m<sup>2</sup></b>	<b>2 places de parking</b>
<b>Surfaces prises en compte</b>	Taxable = 120 m <sup>2</sup> + 40 m <sup>2</sup> + 10 m <sup>2</sup> = 170 m <sup>2</sup>		Piscine = 30 m <sup>2</sup>
<b>Taux (exemple)</b>	Taxe d'aménagement : 1 % département / 5 % commune		
<b>Valeur forfaitaire particulière</b>	Places de stationnement : 2 000 €		
<b>Calcul des taxes</b>	TA <sub>construction</sub>	= TA <sub>construction</sub> 100 m <sup>2</sup> + TA <sub>construction</sub> 70 m <sup>2</sup> = 100 m <sup>2</sup> x (705 / 2) € x (1 % + 5 %) + 70 m <sup>2</sup> x 705 € x (1 % + 5 %) = 5 076 €	
	TA <sub>piscine</sub>	= 30 m <sup>2</sup> x 200 € x (1 % + 5 %) = 360 €	
	TA <sub>parking</sub>	= 2 x 2 000 € x (1 % + 5 %) = 240 €	
(Abattement de 50 % de la valeur forfaitaire sur les 100 premiers m <sup>2</sup> )	RAP <sub>construction</sub>	= (100 m <sup>2</sup> x (705 / 2) € + 70 m <sup>2</sup> x 705 €) x 0,4 %	= 338 €
	RAP <sub>piscine</sub>	= 30 m <sup>2</sup> x 200 € x 0,4 %	= 24 €
	RAP <sub>parking</sub>	= 2 x 2 000 € x 0,4 %	= 16 €
	<b>TA</b>	<b>= 5 676 €</b>	<b>RAP = 378 €</b>

## V - Où obtenir des renseignements ?

→ Auprès de la **commune** où vous construisez (taux et exonérations facultatives votés)

→ Auprès des services de la **Direction Départementale des Territoires du Doubs**

DDT du Doubs / Service CATU / Unité ADS / Fiscalité de l'urbanisme  
6, rue du Roussillon / BP 1169 / 25 003 BESANCON CEDEX  
Secrétariat : 03 81 65 61 11 / [ddt-fiscalite-urbanisme@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-fiscalite-urbanisme@doubs.gouv.fr)

→ Auprès des services de la **Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs**

DDFIP du Doubs / Service Produits Divers  
63, quai Veil Picard / 25 030 BESANCON CEDEX  
Secrétariat : 03 81 25 20 06 / [ddfip25.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip25.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr)



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La commune dispose d'un plan canicule qui a pour but, en cas de période caniculaire avérée, de mettre en place facilement une veille médicale, un suivi de toutes les personnes dites vulnérables ou isolées.

Les personnes intéressées et concernées figurent sur un registre communal qui est mis à la disposition de la préfecture en cas de besoin. Il est à noter que ce registre pourrait également servir en cas de période de grand froid ou de catastrophe naturelle.

Nous allons bientôt mettre à jour ce document, comme chaque année, et donc passer voir ou appeler toutes les personnes de plus de 70 ans afin de vérifier les informations.

L'opération Bourse Solidarité Vacances est toujours d'actualité. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour toute information.

### Les membres du CCAS:

Élus : Catherine BARTHELET Présidente, Alexandra CLAIRONNE-MOUYOKI Vice-présidente, Cyril MOULIN, et Marie-Christine THÉVENOT

Non élus : Nathalie LECUELLE, Christelle KOHN et Claude PÉTRIGNET

Christiane GRIFFAUT, impliquée dans d'autres engagements associatifs qui ne lui laissent plus assez de temps disponible pour le CCAS, a décidé d'arrêter son engagement commencé en 2008. Les membres du conseil municipal et du CCAS la remercient sincèrement pour son investissement sans faille, notamment avec le dispositif Bourse Solidarités Vacances, et lui souhaitent une bonne continuation dans tous ses projets personnels et familiaux.

## LES FRANCAS DE PELOUSEY

**Les FRANCAS de Pelousey Vous proposent de participer à une rencontre sur le thème de l'éducation,**



animée par Mme Marie-Jo GACEK,  
*conseillère conjugale et familiale, psychothérapeute*  
et Mme Mylène GUENIN,  
*sophrologue,*  
*toutes deux installées à Pelousey*

Lundi 29 mai de 18h30 à 20h30  
à la Maison de la Noue dans les locaux du périscolaire

Pour une bonne organisation de la soirée, nous vous remercions de confirmer votre participation au directeur des Francas Pelousey:

par courriel: [francas.pelousey@orange.fr](mailto:francas.pelousey@orange.fr) ou par téléphone: 06 33 84 96 48

# NOTRE ÉCOLE

## Le permis piéton

Vendredi 10 mars 2017

Un questionnaire de 12 questions avait été distribué aux élèves qui devaient trouver un minimum de 10 réponses. Il faut souligner l'excellente préparation de leur professeure qui avait passé aux enfants un film avec des piétons malentendants, non-voyants ou en fauteuil roulant. De plus chaque élève a pu réviser à la maison avec un livret lui permettant de passer un permis fictif.

**Le résultat: 19 candidats, 19 reçus!**

Ce sont des enfants très émus qui ont reçu officiellement, en présence de leurs parents, d'une gendarme assermentée, de Catherine Barthelet et Benoît Ricloux, de la directrice Hélène Bailly Masson et de leur professeure Corinne Charles, leur premier diplôme: le fameux permis piéton!

Et, comme l'a précisé Madame le Maire: « Maintenant il faut mettre en pratique ces enseignements et éventuellement rappeler aux adultes les conduites à respecter. »

La municipalité a, bien sûr, offert un verre aux enfants et à tous les parents présents.



Photographie de madame AIRES

### Commentaires des élèves:

« Nous sommes maintenant capables de décider quand et où traverser en toute sécurité et nous n'oublions pas que nous devons toujours être visibles et face au danger. »

« La maîtresse, elle nous a super bien préparés... »

Un grand merci à Catherine et Corinne pour leur aide très précieuse dans la rédaction de cet article.

# UN BEAU PROJET DE NOS CLASSES DE CE2, CM1, CM2

## L'ARBORETUM

### L'étude du projet en classe



Dans un premier temps, les classes de Corinne Charles et Jérôme Schuler se sont rendues sur les lieux afin de tenter de visualiser leur projet de plantation de l'arboretum. Ce repérage sur le terrain a permis de réfléchir aux contraintes liées aux maisons du voisinage et particulièrement à la proximité d'une piscine.

Ensuite, le pépiniériste du " Verger de Rioz " est venu expliquer aux élèves la complexité et la richesse des techniques de son travail.



Suite à cette visite, les élèves de CM2 ont pu réaliser un plan qui tient compte des remarques du pépiniériste (distance obligatoire des terrains du voisinage, espace entre les arbres...) et par conséquent du nombre d'arbres possible à planter.

Enfin ils ont rédigé un courrier pour madame le Maire afin de l'informer de leur projet.

Cette préparation a donc permis une belle activité pluridisciplinaire: botanique pour la découverte des différentes essences, les techniques et les périodes conseillées pour la plantation, géométrie et mathématiques pour la réalisation du plan; urbanisme pour le respect du voisinage; orthographe et grammaire pour la rédaction du courrier...



Mardi 21 mars 2017

## La plantation



Malgré un temps bien peu agréable, les élèves ont assisté à la plantation des arbustes par des pépiniéristes très disponibles pour expliquer avec beaucoup de gentillesse leur travail aux enfants.



Une activité très diversifiée qui a vu, par exemple, les enfants se précipiter au bord du trou d'une plantation pour y observer des larves de hannetons dont les pépiniéristes soulignent la nocivité.



La pluie et le froid eurent raison des plus courageux, et les professeurs jugèrent plus sages de raccompagner les enfants à l'école. Le travail de plantation s'est achevé en fin d'après-midi.



**13 avril 2017**

Après avoir passé en classe une épreuve écrite notée sur 30, les élèves de CM2 de Mme ROBERT et de M. SCHULER, encadrés par leurs professeurs, par Daniel CHATELAIN, par les parents d'élèves Mme BOUVERET, MM GROSJEAN et PERRET, et par un représentant de la gendarmerie, se sont retrouvés pour passer deux épreuves pratiques.

La première, notée sur 20, s'est déroulée près de la maison de la Noue où les élèves ont dû parcourir à vélo un circuit agrémenté d'un slalom entre piquets, d'un passage sur une planche et d'exercices de contrôle de conduite.



La seconde s'est passée en situation réelle. En effet, les enfants ont circulé à vélo sur la route en bas du Vert Village, sous la haute surveillance des parents volontaires et du gendarme qui notaient les fautes de conduite telles que les absences de signalement de changement de direction, ou le mauvais positionnement sur la route. Là aussi leur performance était notée sur 20.



La demi - finale aura lieu le 21 juin à Besançon place Leclerc. Les sélectionnés pour représenter nos classes sont : Andréa Ohlmann pour la classe de Mme Robert et Selma El Marjani pour la classe de M Schuler. La demi - finale se déroulera comme à l'école : 1 épreuve théorique type code, 1 gymkhana et une épreuve de pratique (sur piste cette fois : place Leclerc).

**Michel AIROLDI**

# Animation en classe avec les étudiants de l'Ecole Nationale de L'Industrie Laitière

Lundi 20 mars 2017



C'est dans la salle de classe de Corinne Charles que 6 étudiants de l'ENIL, passant cette année un BTS Agricole de transformation alimentaire spécialisé en produits laitiers, sont venus de Mamirolle présenter l'intérêt des filières courtes et locales. L'animation avait pour eux un rôle pédagogique en termes de communication et de gestion de projet collectif. Corinne Charles a réparti les enfants accompagnés par mesdames Verlet, Moulin et Vivet, dans trois ateliers où ils sont passés à tour de rôle.

Dans le premier atelier, ils ont pu profiter d'un exposé sur la filière laitière, de la traite à la production d'un produit (c'est le yaourt qui avait été choisi). Les enfants ont découvert le travail prenant et si passionnant réalisé par des fermiers producteurs de lait de vache, chèvre et brebis jusqu'aux fromagers. Et cela tout près de chez nous.

Dans le second atelier, ils ont découvert toute la richesse des céréales régionales, et tout particulièrement la farine de gaude produite chez nos voisins jurassiens dans des moulins traditionnels.

Enfin dans le troisième atelier, leur thème de réflexion a été les abeilles, et donc le miel si riche, et si précieux car de plus en plus rare, un produit aux effets très bénéfiques pour la santé et l'environnement, qui n'est pas transformé et qui est produit autour de chez nous par des passionnés, amateurs et professionnels.



Les enfants (et les adultes...) ont eu la chance de chercher à identifier les différents yaourts, miels, biscuits et pains d'épice qui ont sans aucun doute ravi leurs papilles.

Cette sensibilisation aux filières courtes a permis de montrer aux enfants leurs intérêts économiques, sociaux et surtout environnementaux. Ces thèmes entrant pleinement dans le travail effectué par la classe pour préparer la sortie prévue prochainement sur 3 jours à la ferme de la Batailleuse à Rochejean.

**Sébastien GIACOMINI et Michel AIROLDI**



## Horaires sur réservation Ginko

Pour compléter le choix des horaires réguliers, certains horaires des lignes 40, 41, 42 et 51 à 94 (en couleur sur les fiches horaires et / ou signalés par un téléphone ou un \* sur la recherche d'itinéraire) sont effectués sur réservation (**c'est le cas de notre ligne 63 de Pelousey**).

- sans supplément de prix, avec un abonnement ou un ticket Ginko.
- avec les mêmes itinéraires.

Le dimanche matin (et jours fériés), une ligne Ginko Hôpital entre Chalezeule et l'Hôpital J. Minjoz sur réservation pour arriver à l'hôpital à 6h15, elle dessert les quartiers de Palente, Orchamps, Chaprais, Gare, Centre-ville, Grette, Malcombe, 408, Planoise.

Titre de transport Ginko en vente à bord des véhicules.

## Ginko Gare

**Un véhicule vient vous chercher à un arrêt Ginko de votre choix dans le Grand Besançon** et vous dépose en gare au moins 10 mn avant le départ du TGV. Le soir à l'arrivée en gare, même service pour le retour.

- Pour certains départs TGV avant 7h et les retours après 19h50 (Paris et Lille).
- Disponible 7 jours sur 7.
- La garantie pour vous d'arriver en gare au moins 10 minutes avant le départ
- Le soir, à l'arrivée en gare, même service pour le retour au point de départ du matin
- Un tout petit prix : 4,20€ le trajet (ticket en vente à bord du véhicule et dans les boutiques Ginko et Mobilignes en gare SNCF Besançon Viotte)
- Réservation possible à J+30.

## Ginko Access

### Service dédié aux personnes à mobilité réduite

Disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année (sauf le 1er Mai).

- Pour des déplacements d'adresse à adresse partout dans le Grand Besançon
- De 7h à 21h du lundi au jeudi et les dimanches et jours fériés
- De 7h à 23h le vendredi et le samedi
- Des minibus spécialement aménagés pour accueillir des fauteuils roulants : rampe d'accès, points d'ancrage à bord...

Pour bénéficier de ce service, vous devez tout d'abord effectuer une demande d'accès.

**Téléchargez le formulaire de demande d'accès** ou demandez-le au 0 825 00 22 44 (0,15€/min) ou à la boutique Ginko.

Une commission représentative étudiera votre demande et vous dira si votre situation vous permet d'accéder au service Ginko Access.

Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez un courrier d'accès au service Ginko Access.

A chaque voyage, vous devrez présenter au conducteur un abonnement de la gamme tarifaire Ginko (abonnement ou ticket).

## JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

<b>MAI</b>	<p><b>DÉCHETS RÉSIDUELS</b>  <u>jeudi 4</u> - <u>jeudi 11</u> - mercredi 17 - mercredi 24 - mercredi 31</p> <p><b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>  <u>jeudi 11</u> - mercredi 24</p>
<b>JUIN</b>	<p><b>DÉCHETS RÉSIDUELS</b>  <u>jeudi 8</u> - mercredi 14 - mercredi 21 - mercredi 28</p> <p><b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>  <u>jeudi 8</u> - mercredi 21</p>
<b>JUILLET</b>	<p><b>DÉCHETS RÉSIDUELS</b>            mercredi 5 - mercredi 12 - mercredi 19 - mercredi 26</p> <p><b>DÉCHETS RECYCLABLES</b>            mercredi 5 - mercredi 19</p>

## RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

### BIENTÔT 16 ANS PENSEZ AU RECRUTEMENT

#### Qui ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

#### Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

#### Comment ?

Deux possibilités s'offrent à vous:

##### - Par internet

1- Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr). vérifiez ensuite que le recensement est possible dans votre commune.

2- Munissez-vous des documents numérisés suivants: pièce d'identité et livret de famille.

3- Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».

4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

##### - À la mairie de votre domicile

Munissez-vous des documents suivants:

Pièce d'identité et livret de famille.

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Renseignements et contacts: Centre du service national de Besançon (dpts 25/39/70/90) tél 03 81 87 18 81



# RÉCUPÉRATION DE VÉLOS

## Quoi ?

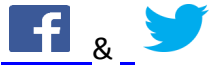
Faire un don de vélos abandonnés ou voués à la déchèterie.

## Pour qui ?

Association loi 1901 **Vélocampus Besançon**.

Son objectif : Promotion de la bicyclette pour tous(tes) comme mode de déplacement actif et durable sur le territoire bisontin et l'agglomération.

<http://www.velocampus-besancon.org>



## Pour quoi ?

> Remettre en état puis dans le circuit des vélos voués à l'abandon ou à la destruction : vente d'occasion aux citoyens pour un prix modique

> Récupérer des pièces sur les vélos épaves : alimenter l'atelier d'autoréparation mécanique ouvert plusieurs fois par semaine aux adhérents.

## Comment et quand ?

Vous pouvez apporter vos vélos à la mairie de Pelousey qui les stockera au profit de Vélo Campus

## Quel type de vélos ?

TOUS, qu'ils soient en état de rouler ou non.



**N'EN JETEZ PLUS !**



Chaque jour, des centaines de vélos partent à la ferraille alors qu'ils peuvent être réparés et utiles à de nombreuses personnes.

Si votre ancien vélo vous encombre faites-en don à l'association **Vélocampus**, quel que soit son état, et il retrouvera rapidement un heureux propriétaire.

contact@velocampus-besancon.org  
www.velocampus-besancon.org  
Facebook / Twitter / Instagram



# Le Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon recrute



## Retours sur les grands chantiers

### Le CDP a :

- participé aux projets de réflexion sur l'avenir du territoire et de son aménagement « Besançon 2020 » et « Grand Besançon 2030 »
- créé une brochure « Je mange local »
- contribué au débat politique sur l'évolution des pratiques de déplacement sur le Grand Besançon avec son étude « Se déplacer autrement ».
- participé aux travaux sur la jeunesse et la vie étudiante sur le territoire
- contribué à l'élaboration du Schéma d'accueil de la petite enfance
- mobilisé des acteurs locaux lors de la candidature de la ville de Besançon au patrimoine de l'UNESCO.



## A quoi sert le CDP ?

- C'est un espace de dialogue, d'échange et de réflexion entre les habitants et le Grand Besançon.
- permet d'améliorer la qualité de vie et le dynamisme de l'Agglomération.
- enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties par les citoyens.



## Besançon recrute

### → Renseignements

Vous souhaitez devenir membre et participer aux activités du CDP ?

Remplissez votre bulletin sur : [www.grandbesancon.fr/cdp](http://www.grandbesancon.fr/cdp)

**Conseil de Développement Participatif**  
4 rue Gabriel Plançon  
25 043 Besançon Cedex  
Tél : 03 81 65 02 58  
cdp@grandbesancon.fr

Retrouvez les productions du CDP sur : [www.grandbesancon.fr/cdp](http://www.grandbesancon.fr/cdp)



Crédits photos : E. Erne, J. Varlet, DR | Création : inaustrization | Conception : service communication du Grand Besançon | nov 2015.



Le CDP

Imaginer, entre habitants du territoire, le Grand Besançon de demain !



Devenez membre du CDP !

L'instance de démocratie participative du Grand Besançon



### → Qu'y fait-on ? Comment ?

- On débat
- On construit une réflexion collective en groupes de travail ou commissions
- On mène des enquêtes
- On formule des préconisations pour faciliter la prise de décision des élus.

### → Qui peut devenir membre ?

- Tout habitant(e) majeur(e) du Grand Besançon
- Les représentants d'associations
- Les acteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux, scientifiques et éducatifs.



### Communauté d'agglomération du Grand Besançon

- 6 secteurs :
- Est
  - Plateau
  - Besançon
  - Nord
  - Ouest
  - Sud-Ouest
- 58 communes



# LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !



- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès à votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

*Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sécurité de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie)*

## En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- **Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.**

*(formulaires disponibles en mairie)*

- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

## Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne ([www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

## Pour une meilleure sécurité :

- n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie
- gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles
- si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
  - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention
  - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...)
  - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...)
  - pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé
  - n'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billets, ou lorsque vous allez percevoir votre pension
  - ne renseignez jamais vos coordonnées bancaires par courriel ou par téléphone

Bref, ne simplifiez pas la tâche du cambrioleur, Le temps qu'il lui faudra pour repérer les lieux et forcer votre porte d'entrée peut permettre à un voisin de le repérer et de signaler immédiatement les faits à la gendarmerie en **téléphonant au 17**, soit au **Maire** grâce au numéro **d'urgence : 06 51 84 76 36**, soit à un **conseiller**, soit à l'un des quatre **référénts**. N'oubliez pas de noter tous les détails qui vous sembleront importants (plaque minéralogique, tenue vestimentaire ...) **Nous vous rappelons les coordonnées de nos référents:**

Franck LAIGRE

☎ 03 81 60 22 45

Céline CANDAS

☎ 09 54 06 19 91

Gérard BOLE-RICHARD

☎ 09 80 31 28 39

Serge JEANGUYOT

☎ 03 81 58 00 23





Des imprimés opération tranquillité séniors et des imprimés tranquillité vacances sont à votre disposition en mairie.

*ou sur [pelousey.com](http://pelousey.com)*

**OPERATION**  
**TRANQUILLITE – SENIORS**  
Demande individuelle



**OPERATION**  
**TRANQUILLITE – VACANCES**  
Demande individuelle

C'est certes moins important, mais pour beaucoup d'un intérêt non négligeable, vous pouvez aussi retirer en mairie des autocollants "STOP PUB"



## OPÉRATION SOLIDARITÉ BOUCHONS



La Croix Verte prend en charge cette opération de A à Z : la récupération, le tri, le conditionnement, l'envoi des bouchons, et gère l'argent collecté pour financer des projets précis dans l'achat de matériel pour handicapés.

Nous ne bénéficions d'aucune subvention pour notre fonctionnement, ce qui nous laisse beaucoup plus libres de nous exprimer et d'agir dans le seul but de défendre l'environnement. Notre financement est assuré par

les cotisations de nos adhérents et les produits de nos activités.

<http://www.lacroixverte.fr>

**Vous pouvez déposer vos bouchons en Mairie**

# L'IMPÔT S'ADAPTE A VOTRE VIE !

Impots.gouv.fr

## LA DÉCLARATION DES REVENUS EN LIGNE DEVIENT PROGRESSIVEMENT OBLIGATOIRE.



La déclaration de  
revenus en ligne  
devient obligatoire

Cette année, vous êtes concernés si votre revenu fiscal de référence de 2015, figurant sur l'avis d'impôt reçu en 2016, est supérieur à 28 000€.

En 2018, le seuil sera abaissé à 15 000€ ; en **2019 tous les foyers fiscaux seront concernés.**

La déclaration en ligne c'est **simple, rapide et sécurisé**. En plus, vous disposez immédiatement d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu permettant d'entamer des démarches administratives dès la mi avril.

Quelques « clics », 7j / 7j et 24h / 24, suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire (30 mai minuit dans le Doubs).

Et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) vous offre toujours de **nombreux autres services en ligne** : payer vos impôts, modifier vos coordonnées, consulter vos documents fiscaux, réaliser des demandes et démarches courantes et en suivre l'avancement grâce à la messagerie sécurisée...

## ET LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ?



Le prélèvement à la source  
c'est en janvier 2018

La loi de finances pour 2017 prévoit l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2018. Pour préparer sa mise en œuvre, vous devrez compléter, sur la déclaration de revenus que vous allez recevoir, vos coordonnées bancaires et l'état civil des enfants que vous avez à charge. Le remboursement des restitutions ou crédits d'impôt en sera notamment facilité.

Pour plus d'informations : [www.prelevementalasource.gouv.fr](http://www.prelevementalasource.gouv.fr)

# ÉVÉNEMENTS PASSÉS

## REMISE DES CARTES D'ÉLECTEUR

Mardi 21 mars 2017

C'est dans la salle de la mairie que Catherine Barthelet, accompagnée de Benoît Ricloux, a réuni les jeunes citoyens de la commune en âge de recevoir leur carte d'électeur.



Dans son discours elle a retracé l'histoire du droit de vote en France, de 1791 (date de l'institution du suffrage censitaire et indirect) à l'abaissement du droit de vote de 21 à 18 ans en 1974, en passant par le droit de vote des femmes en 1944. Elle a aussi insisté sur l'importance de participer aux différentes élections qui permettent à chacune et chacun d'agir sur la qualité de sa vie. Enfin, elle a rappelé l'obligation faite à chaque électeur d'avoir en sa possession une pièce d'identité le jour du vote.

Puis, c'est à l'appel de son nom que chaque jeune électeur s'est vu remettre sa carte d'électeur et un livret du citoyen.

À la fin de la cérémonie tout le monde a pu partager un bien agréable moment en dégustant des jus de pomme et du cidre.

Nous espérons vivement retrouver tous ces jeunes citoyens devant les urnes lors des prochaines élections présidentielles et législatives.



# COMITÉ CONSULTATIF JEUNES CITOYENS



En décembre nous avons visité Les restos du Cœur de Besançon, le site de la rue Belin avec le CC Jeunes Citoyens.

Nous avons été étonnés du nombre de familles accueillies gentiment par des bénévoles. Il y avait beaucoup d'enfants présents, dont beaucoup en bas âge... Les bénévoles ont accueilli les bénéficiaires chaleureusement malgré les

différences sociales et leur situation, cela nous a touchés.

C'est suite à cette expérience et aux conseils des adultes « Prenez la place des vieux » que nous avons pris l'initiative de faire une collecte pour les restos du cœur à Pelousey.

Cette collecte se fera en deux temps, grâce à votre générosité, et **nous aimerions collecter en priorité des vêtements pour bébés, enfants et adolescents. Vous pouvez les déposer en mairie et nous les amènerons régulièrement aux Restos du Cœur.**

**Notre second projet pour les Restos du Cœur serait d'organiser une collecte spécifique de nourriture et de produits d'hygiène pour bébé** (petit pot, lait en poudre, couches...) .

Nous reviendrons vers vous pour vous donner la date de la collecte. Durant celle-ci nous viendrons à votre rencontre pour récupérer vos dons.

**Nous comptons sur vous**

---

## VISITE D'ANGIREY

Afin de préparer la commémoration du 8 mai, nous sommes allés rencontrer Mme le Maire d'Angirey, une petite commune de Haute-Saône qui a connu un fait de guerre majeur lors de la 2ème guerre.

Nous avons réexpliqué ces événements à celles et ceux qui n'avaient pas pu participer à cette rencontre et avons décidé de les relater lors de la commémoration au monument aux Morts. Beaucoup d'adultes ont découvert le destin de ces 12 victimes civiles, fusillées le 10 septembre 1944...

Merci à nos encadrants de nous avoir accompagnés !



# L'INAUGURATION DE LA MAIRIE

Samedi 1er avril 2017



C'est en présence du vice-président du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté M Patrick Ayache, des conseillers départementaux du Doubs Mme Françoise Branget et M Michel Vienet, du président et du 1er vice-président du Grand Besançon MM Jean-Louis Fousseret et Gabriel Baulieu, des maires des communes voisines, des élus et présidents d'associations, de l'architecte M Jérôme Guivier, des différents acteurs de la construction et de nombreux Pelouséens, que Catherine Barthelet a prononcé un discours au nom des conseillers municipaux, dans lequel elle a retracé les différentes phases des travaux, de l'idée du projet à sa réalisation.

Elle a rappelé que la volonté première des travaux était de rendre accessible à tous ce bâtiment public idéalement situé au cœur du village. Ainsi, sont installés au rez-de-chaussée les services jusque-là rendus à l'étage, comme la salle de conseil et de cérémonie et le stockage des archives. Dès les prochaines élections du 23 avril, nous pourrons donc voter à la mairie et ne plus nous installer à l'école, ce qui était le cas faute d'accueil PMR.

La réhabilitation a permis de très nettement améliorer les qualités énergétiques du bâtiment (chauffage central au gaz, isolation...) et de mettre aux normes les raccordements électriques, d'installer des sanitaires PMR etc...

Après avoir évoqué l'évolution des missions de bâtiment (dépôt des pompes, logement de l'enseignant, classe communale unique puis classe déportée du bâtiment du groupe scolaire, classe informatique...), le Maire a adressé ses remerciements et félicitations à l'architecte et aux différentes entreprises pour leur implication ainsi qu'à toutes les collectivités qui ont soutenu le projet : l'État, la Région avec son partenariat avec l'ADEME, le Département, le Grand Besançon et le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (le FIPHFP).

Les conseillers (ères) et leur conjoint (te) ont eux aussi contribué à cette réussite participant aux différentes phases du projet et aux déménagements successifs, effectués bénévolement le week-end, grand ménage inclus !

L'implication sans faille de Daniel VARCHON, 1er adjoint qui a suivi tout le chantier, a été particulièrement saluée, ainsi que celle de Léon MOREL, employé communal qui s'est rendu disponible en dehors de son temps de travail, sur sa propre initiative.

M Ayache, Mme Branget et M Fousseret ont pris la parole au nom de leurs collectivités respectives et ont tous salué la qualité de la réalisation et l'intégration réussie de l'extension contemporaine par rapport au bâtiment ancien avec le rappel de la brique à l'entrée de la mairie qui évoque l'ancienne tuilerie de Barband.

M Fousseret a profité de sa présence en commune pour saluer l'investissement de notre Maire au sein du Grand Besançon, notamment dans les dossiers d'urbanisme et de planification dont elle est en charge, à savoir le service des Autorisations du Droit des Sols et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Tous les élus ont également félicité la commune pour la fonctionnalité des locaux et la bonne maîtrise des coûts des travaux.

Avant que tout le monde ne se retrouve salle Saint-Martin pour partager le verre de l'amitié, les membres de la Commission Jeunes Citoyens accompagnés à la guitare par Thierry Laurent, nous ont interprété Cette Mairie là, une parodie humoristique de la chanson de Claude François Cette Année là ! Merci à eux pour ce moment fort apprécié par tous les invités !



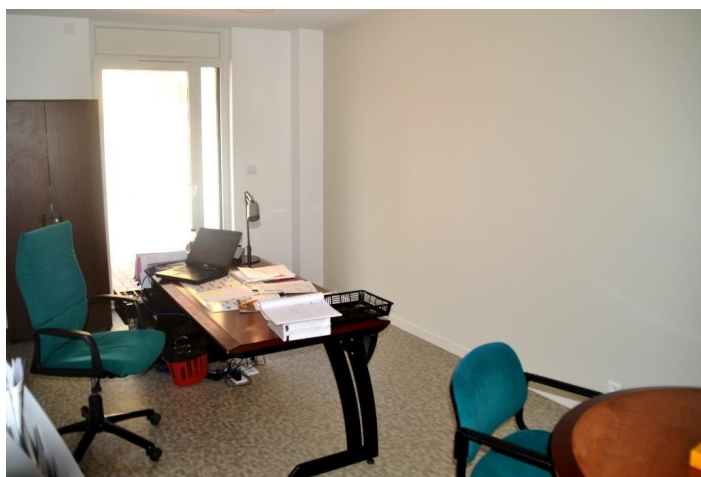
Les habitants de la commune ont pu, pour leur plus grand plaisir, visiter leur nouvelle mairie dont, il faut le souligner, les travaux n'occulent en rien les anciens locaux riches en souvenirs pour les Pelouséens.



Un secrétariat fonctionnel.



Une bien belle salle de réunion.



Le bureau de madame le Maire.



La salle des archives.

Un grand merci à Catherine Barthelet pour l'aide très précieuse qu'elle m'a apportée pour la rédaction de cet article.

# LE PRIX DE VALENTIN

Samedi 15 avril 2017



**Le départ en haut de la rue du Terne**



**La montée de la rue du Terne**

Troisième, mais sans doute dernière année du prix de Valentin dans notre commune, car, si c'est avec le plus grand plaisir que nous accueillerons en 2018 la course organisée par l'Amicale Cycliste Bisontine, cela se fera sans doute sous une appellation plus en rapport avec le nom de Pelousey.

La météo nous avait annoncé une journée pluvieuse, et bien presque comme d'habitude, elle s'est trompée! Ce fut donc par un temps certes un peu frais, mais relativement agréable, qu'a pu se dérouler cette belle course sur un circuit très bien sécurisé.



**Un peloton groupé rue du pré Saint-Martin**



### Le matin 160 coureurs.

- La course des D1-D2 sur 7 tours (environ 68 km) a vu la victoire de Jérôme COLISSON, un coureur du Val-d'Audon, qui passera, suite à ce nouvel exploit, en 3ème catégorie.
- La course des D3-D4 (+de 40 ans) sur 6 tours (environ 58 km) a été remportée par Christophe GROS qui devient ainsi le leader de la coupe du Doubs.
- L'arrivée des féminines a occasionné un petit quiproquo. En effet, Nadège MARTHOURET déclarée vainqueur par erreur a très sportivement reconnu que la 1ère place revenait à Delphine GARDEY.

### L'après-midi 162 coureurs.

Les Catégories 1-2 et 3, les juniors et les pass'cyclisme se sont affrontés sur 13 tours (environ 126 km). Un accident impliquant une quarantaine de coureurs (3 d'entre eux ont dû être conduits à l'hôpital) a imposé une interruption de la course. Les coureurs ont donc dû prendre un second départ pour 11 tours. L'Australien Benjamin DYBALL a brillamment remporté la course devant le Suisse Dimitri BUSSARD et l'Argentin Tomas CONTTE.

Une nouvelle fois il faut féliciter les organisateurs qui ont su parfaitement gérer les incidents et ont permis aux spectateurs d'avoir une excellente lecture de la course depuis la ligne de départ.



Le podium D1-D2



Le podium D3-D4



Le podium féminin



Un podium international pour les catégories 1-2-3

Enfin à l'issue des épreuves, tous les concurrents, participants et spectateurs ont pu se retrouver devant la salle de la Noue pour partager le verre de l'amitié.

**On ne peut que se réjouir à l'idée de revivre ces beaux moments de sport en 2018.**

Je tiens à remercier Gilles et Marie-Cécile BINDA pour leur aide précieuse dans la rédaction de cet article.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON D'AUDEUX



Dimanche 30 avril 2017



À 9h00, salle Saint Martin, le Président M. Hubert COULON a ouvert la séance de l'assemblée générale en présence de la députée Mme Barbara ROMAGNAN, de la conseillère départementale Mme Françoise BRANGET, du maire de Pelousey Mme Catherine BARTHELET et des membres de l'association. Madame le maire a présenté la commune et, comme l'ont fait ensuite les différentes personnalités politiques, a mis l'accent sur l'importance de la transmission du devoir de mémoire.



À 10h30, un office religieux a été célébré dans l'église de Pelousey, à l'issue duquel c'est drapeaux en tête que les autorités, les membres de l'association et les habitants du village de Pelousey se sont rendus en cortège au monument aux morts.



Avec l'aide très appréciée de jeunes Pelouséens, le président de l'association a remis trois nouveaux drapeaux aux porte-drapeaux.



Suite à la levée des couleurs, M. Gabriel MICHON s'est vu remettre la médaille des blessés militaires et le titre de reconnaissance de la nation agrafe AFN, M. Pierre FAIVRET la médaille commémorative agrafe Algérie et M. Pierre THIROLE la médaille commémorative agrafe Algérie.

Madame le maire a prononcé un discours concernant la journée du souvenir des victimes de la déportation et sur les atrocités malheureusement encore bien souvent d'actualité.



Le président et les représentants de la commune ont déposé une gerbe au monument aux Morts.



Après l'appel des morts, la sonnerie aux morts, la minute de silence et une toujours émouvante Marseillaise, les autorités ont remercié les porte drapeaux et la brillante Harmonie de Pouilley-les-Vignes. Tout le monde s'est retrouvé devant la maison de la Noue pour savourer le verre de l'amitié offert par la municipalité, puis la journée s'est poursuivie par un repas dansant à Pouilley-les-Vignes.

Merci à Claude Pétrignet pour son aide précieuse dans la rédaction de cet article.



# CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945



Les anciens combattants de Pelousey associés à la municipalité et aux enfants des écoles ont commémoré la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie.

Après un office religieux célébré par le père Doucet, une importante foule composée de villageois et d'enfants s'est rendue devant le monument aux Morts de la commune.



Après la montée des couleurs, le Lieutenant-colonel Farenc-Berre a été fait "Officier de l'Ordre National du Mérite" recevant cette décoration des mains du Lieutenant-colonel Maufrais, ancien Délégué Militaire Départemental du Doubs.



S'en suivirent les discours de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et de madame Barthelet, maire de la commune.



Les jeunes citoyens se sont relayés pour rappeler le massacre perpétré en la commune d'Angirey par les nazis le 10 septembre 1944. Ensuite les autorités ont déposé une gerbe du souvenir au pied du monument aux Morts.



Dans un moment de profond recueillement, les enfants des écoles, encadrés par leurs professeurs Mmes Sylvie Rougemont et Corinne Charles, ont entonné une vibrante Marseillaise. Toutes les autres sonneries réglementaires ont été exécutées par l'Harmonie de Pouilley-les-Vignes. Les remerciements d'usage de la part des autorités ont clôturé la cérémonie.

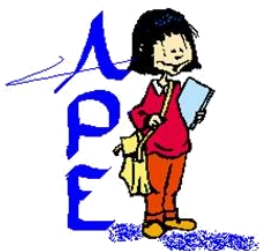


Enfin, la foule s'est dirigée vers la maison de la Noue où la municipalité offrait le traditionnel verre de l'amitié. On peut souligner à cet égard le travail d'installation, de préparation et de remise en ordre exécuté par les conseillers municipaux. ( votre serviteur était du mauvais côté de l'appareil photo.... comme d'habitude 🎵 ... )

Merci à Claude HENRY pour son aide très précieuse dans la rédaction de cet article.

**Michel AIROLDI**

# LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE



## ... RÉCRÉ DE L'APE ...

SALLE SAINT MARTIN

Samedi 11 mars 2017



Les enfants de notre école ont décidément beaucoup de chance! En effet tous les bénévoles de l'APE étaient ce samedi à leur disposition pour qu'ils puissent passer un très bel après-midi. Et franchement je ne pense pas que les quarante enfants présents ont été déçus. Jugez vous-même: confortablement installés devant un bon dessin animé, ils se sont vu distribuer de grands sachets de popcorn, ont dégusté d'excellentes friandises avant de savourer de délicieuses crêpes préparées en cuisine.

J'avoue même avoir tenté de me faire passer pour un élève, mais ce fut (à ma grande surprise...) un bien triste échec.



Pauline Millet, Elodie Guyot, Cyrielle Bouthéon, Céline Candas et Aline Nhaili. (absentes sur la photo: Emilie Keirsebilck et Emilie Moulin)

Une belle équipe qui, par sa gentillesse et son dévouement, apporte un vrai plus à la qualité de vie des enfants de notre école.

**Michel AIROLDI**



# ON DINERA AU LIT

Comédie de Marc Camolletti

Vendredi 31 mars - samedi 1er avril - dimanche 2 avril - vendredi 7 avril - samedi 8 avril 2017

Ce fut incontestablement un beau succès populaire, en effet pas moins de 350 spectateurs sur les 5 représentations se sont retrouvés salle Saint - Martin.



Une femme croyant - à tort ou à raison - que son mari la trompe, trouve dans une revue féminine et féministe une recette pour se venger en se libérant de la routine conjugale en pratiquant le sex-groupe.

Un thème certes quelque peu égrillard, mais que Fabienne, Hélène, Marie Thérèse, Denis, Jean-Marc et Thierry, ont su, avec talent et subtilité interpréter avec beaucoup d'humour et délicatesse.



Des dialogues difficiles car très souvent reposant sur des jeux de mots et de bien complexes quiproquos.



Les acteurs ont su exploiter les très rares couacs en faisant participer la salle, voire en s'entretenant directement avec la souffleuse pour la plus grande joie des spectateurs.



Vivement la prochaine représentation des Pouloizeaux !

# ASSOCIATION LOISIRS ÉVASION

## SECTION RANDONNEE PEDESTRE



ASSOCIATION  
LOISIRS ÉVASION  
PELOUSEY

« Randonner » ....c'est marcher,

Marcher.....c'est se dépenser,

Se dépenser dans la nature.....c'est s'oxygéner

Et bien voilà ce que propose l'ALE depuis plusieurs années avec une sortie mensuelle le samedi, autour de Pelousey, et une sortie à la journée, en famille, pour découvrir notre région (Mont Poupet, Marche le long du canal au départ du port de Savoyeux, val de travers...)

Marcel GOUX et Thierry CHOPPE, nos deux animateurs organisent à tour de rôle les parcours.

Nous en profitons aussi pour remercier Geneviève JEANGUYOT qui fut l'organisatrice pendant de longues années en duo avec Marcel GOUX et que nous retrouvons maintenant comme fidèle « randonneuse ».



Pour l'ALE : **Nathalie SCHILD**

---

## SECTION RELAXATION ET MOUVEMENTS

La relaxation a lieu tous les jeudis de 18 à 19 heures à la salle Saint Martin. Dix personnes suivent assiduellement le cours et ressentent un réel bienfait après la séance.

Apprendre à bouger avec plaisir et spontanéité, c'est ainsi que se définit la méthode Feldenkrais.

Une pratique régulière donne une meilleure souplesse de mobilité du bassin et modifie positivement l'image de soi.



## DATES À RETENIR

### « FAITES DE LA MUSIQUE »



A noter dans vos agendas : LE SAMEDI 17 JUIN 2017 à PELOUSEY



Cette invitation s'adresse à TOUS :

Venez chanter ... Venez écouter ... Venez danser ... Venez partager ... Venez vous retrouver ... Venez tout simplement vous amuser ... et passer une bonne soirée ...

Si vous souhaitez monter sur scène, vous serez les bienvenus. Pour ce faire, merci de contacter Anne BOSIA au 0650950091 ou Corinne BOURGOIS au 0610460132



### « CONCOURS DE PÉTANQUE »

En doublettes constituées.

A noter dans vos agendas : LE SAMEDI 17 JUIN 2017 sur l'Aqorespace de Pelousey

- Inscription dès 13h00
- Début du tournoi 14 h00
- 15€ la doublette (3 parties minimum)
- Buvette sur place
- Nombreux lots



### « ASSEMBLEE GENERALE »

A noter dans vos agendas : LE MERCREDI 28 JUIN 2017 à 20H30

L'ALE tiendra son Assemblée Générale Annuelle à la salle Saint Martin. Vous êtes tous les bienvenus !! N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



## C'est le printemps !

Voici le temps des couvées, des naissances des petits lièvres, des chevreuils, des sangliers. De ce fait, les promeneurs doivent bien surveiller leurs chiens. Les chasseurs vous remercient.



Le président:

**Claude GUILLOT**

03 81 58 06 92



## LES VIGNOTTES



Adhérents du club "Les Vignottes", nous aimons nous retrouver chaque mercredi ainsi que pour nos sorties à l'extérieur telles que :

- Un couscous entre nous à la salle St Martin
- Un resto au Lycée Condé (nous y sommes allés avec le tram).
- Notre repas Grenouilles (dansant) à Montfort
- Et notre voyage à venir pour le mois de Juin avec le club de Miserey, nous irons faire une belle virée à Gérardmer.

Le club se met en vacances à partir du 5 Juillet inclus pour une reprise le mercredi 6 Septembre 2017. Venez vous joindre à nous pour passer un bon moment de convivialité .

Nous avons une pensée particulière pour nos malades.

Bonnes vacances à tous !

**Françoise MAIRE**

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

*Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de:*

**Pierre BICHET et Aurélie DELACQUIS** le 25/03/2017

### NAISSANCES

*Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de:*

**Alice Laëtitia RUEFLIN** le 10/03/2017

**Gaël Tarek Nicolas DESMOULINS** 08/04/2017

**Adam LABRE** le 21/04/2017

## LOCATION DE SALLES - PRÊT DE MATÉRIELS

Pour louer une salle ou pour emprunter gracieusement un matériel, merci de contacter le secrétariat de Mairie par téléphone ou par mail, ou de vous renseigner auprès des secrétaires aux heures d'ouverture au public (voir dernière page).

- Le matériel ne doit pas sortir du village. Il sera, évidemment, restitué propre et en bon état.
- Pensez à réserver en mairie le plus tôt possible.
- Un véhicule adapté et des volontaires assez nombreux pour le transport s'imposent.

# Histoire d'un bel après midi de printemps à Pelousey

Cela se passe par un samedi d'avril ensoleillé. Il est 13h30, une famille pelouséenne finit son repas tranquillement.

C'est alors que ronronne un bruit de tondeuse. Tiens, se disent-ils, on a encore changé d'heure ce Week-end ??? Vérification faite, il est bien 13h30.

Madame s'approche donc tranquillement de la propriété d'où vient le bruit et interpelle le jeune jardinier amateur :

- Vous avez vu l'heure ? Il me semble qu'il y a un arrêté préfectoral qui encadre les heures autorisées pour les engins à moteur. Ce n'est pas la première fois que nous vous le rappelons !

Le jardinier s'arrête et la regarde sans mot dire.

- Que faut-il faire pour que vous respectiez ces horaires et la tranquillité de vos voisins ? Faut-il appeler la gendarmerie ?

Réponse du tondeur :

- Si vous voulez, le temps qu'ils viennent, j'aurai fini !

Que voulez vous répondre à cela? La tondeuse a repris de plus belle et le travail s'est terminé à 14h30, soit 30 minutes avant l'heure à laquelle il aurait dû commencer.

Cette histoire aurait pu se dérouler dans n'importe quel quartier de Pelousey et il est très regrettable qu'une minorité de personnes réfractaires à toute législation continue à avoir une attitude désinvolte sans tenir compte du fait que la vie en société est régentée par des règles de bon sens telles que :

- Respecter la vitesse dans le village
- Ne pas déposer ses ordures n'importe où
- Ne pas stationner sur les places interdites ou réservées aux handicapés
- Respecter les plantations et les installations
- Respecter les horaires (arrêté préfectoral rappelé dans chaque trait d'union)



Françoise FUMEY

# PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

**COUVIGE**

**SALLE SAINT MARTIN**

**1<sup>ère</sup> rencontre de dentellières**

**Mariage**



**et belles dentelles**



**Dimanche 21 mai 2017**

**COURSE LOISIR**



**Samedi 27 mai 2017**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**



**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

**11 et 18 juin 2017**

**FAITES DE LA MUSIQUE**



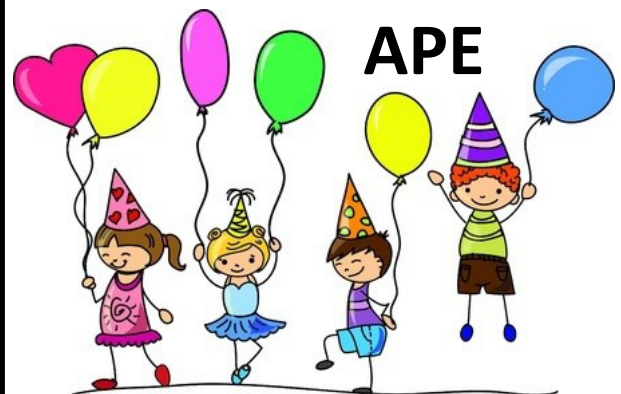
**Samedi 17 juin 2017**

**APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE**



**Dimanche 18 juin 2017**

**FÊTE DE L'ÉCOLE**



**Samedi 24 juin 2017**

## Horaires d'ouverture de la bibliothèque à la maison de la Noue

Mercredi: 14h 00 à 16h 00 }  
Jeudi: 16h 00 à 17h 00 } Sauf vacances scolaires  
Samedi: 10h30 à 11h30

Rappelons que le prêt de livres est gratuit.

Contact: ☎ 03 81 55 91 18 - biblio.pelousey@orange.fr

## Horaires autorisés pour les engins à moteur (tondeuses....)

(arrêté préfectoral du 19/04/05)

Jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### PLACEY et PIREY

Heures d'été  
(du 1er mars au 31 octobre)

**Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50**

**Le samedi: de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h50**

Vous pouvez déposer déchets verts, gravats, encombrants, ferraille, batteries, huiles usagées, verre...



**Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Se présenter 1/4 h avant la fermeture**

**PENSEZ À VOS BADGES (Formulaires de demande disponibles en Mairie)**



# MAIRIE DE PELOUSEY

19 Grande Rue ☎ 03 81 58 05 16 Fax: 03 81 60 21 41 Email: [contact@pelousey.com](mailto:contact@pelousey.com)

**NUMERO D'APPEL SEULEMENT EN CAS D'URGENCE: ☎ 06 51 84 76 36**

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi		17h à 19h
Mardi	10h à 12h	
Mercredi	10h à 12h	
Jeudi	10h à 12h	
Vendredi	10h à 12h	16h à 18h
Samedi	10h à 12h	



## Santé/Bien-être à Pelousey

Urgences médicales assurées par les médecins du secteur, la nuit, le WE et jours fériés [39 66](tel:3966)

Urgences pharmacie [32 37](tel:3237)

Dr Pierre-Luc Mesnier, médecin généraliste: 38 grande rue [03 81 55 41 00](tel:0381554100)

Mmes Sabrina Mendes et Amandine Blondey-Paul, infirmières: 15 bis grande rue [03 81 58 98 17](tel:0381589817)

Mme Christine Ardiet, orthophoniste: 38 grande rue [03 81 55 49 79](tel:0381554979)

Mme Marie-Jo Gacek, Conseillère conjugale, psychothérapeute, sexothérapeute: 38 grande rue [06 84 39 20 74](tel:0684392074)

Mme Kathy Chauvin, psychothérapeute: 6 grande rue [06 17 79 89 99](tel:0617798999)

Mme Mylène Guenin, sophrologue: 6 grande rue [06 13 73 14 57](tel:0613731457)



## Assistantes maternelles agréées

La liste des assistantes maternelles agréées ainsi que les coordonnées du Relais Familles Assistants Maternels sont disponibles en Mairie ou sur le site: [pelousey.com](http://pelousey.com) rubrique « services »

## Correspondant de l'Est Républicain

Demande d'articles gratuits en cas de naissances, mariages ou de décès.

Claude Henry 41, Grande Rue à Pelousey ☎ 03 81 55 01 25 [claudenhery@sfr.fr](mailto:claudenhery@sfr.fr)



Responsable de la publication: **Catherine BARTHELET**

Réalisation du bulletin: **Michel AIROLDI** [mi.air@sfr.fr](mailto:mi.air@sfr.fr)

Crédits photos: Michel AIROLDI et les présidents des associations